

III - FINANCES - BUDGETS

III.2 - BUDGET PRINCIPAL 2024 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

DÉLIBÉRATION N° 24-07-519

Le vendredi 12 juillet 2024 à 10h45, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 24 juin 2024, en présentiel et visioconférence.

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE
Est nommé comme secrétaire de séance M. Patrice GARRIGUES.

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	NON	OUI	M. GARRIGUES		11		
Patrice GARRIGUES	OUI				11		
Yann HÉLARY	NON	NON		OUI	0		
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	NON		OUI	0		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVELIER	NON	OUI	M. GILLÉ		9		
Delphine EYCHENNE	NON	OUI	Mme. COUTURIER		9		
Annick COUSIN	NON			NON			
Henri SABAROT	NON	OUI	M.FABRE		9		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	OUI				13		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	NON	OUI	M. SUAUD		10		
Emmanuel CROS	NON			OUI			
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	NON	OUI	M. VO VAN		9		
Paul VO VAN	OUI				9		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	OUI				8		
Totaux					119	0	0

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	119
Membres présents	6	Vote pour	119
Membres représentés	6	Vote contre	0
Membres absents excusés	3	Majorité absolue	60,5
Nombre de votants	12		
Appréciation du quorum	9		

DÉLIBÉRATION N° 24-07-519

VU la délibération n° D24-04-490 du comité syndical en date du 5 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 du budget principal du SMEAG,

VU la délibération n°24-04-503 approuvant le programme d’actions et le plan de financement au titre de l’action thématique « Déchets flottants » du SAGE « Vallée de la Garonne »,

CONSIDÉRANT qu’il est nécessaire de rajouter des crédits pour faire face à des dépenses non prévues au moment du vote du budget primitif,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

APPROUVE le plan de financement relatif à l’étude « Déchets flottants » du SAGE « Vallée de la Garonne » actualisé ci-dessous :

		Région Occitanie (sur TTC)	AEAG (sur HT)	CNPE Golfech (sur TTC)	ADEME (sur TTC)	Total des aides	Autofinancement SMEAG
		24,84%	30,00%	Forfait 10 000 €	25,00%		
Prestations en HT	33 125		9 938			9 938	
Prestations en TTC	39 750	9 875		10 000	9 938	29 813	
Total	39 750	9 875	9 938	10 000	9 938	39 750	0

SOLLICITE au titre de cette action, un financement auprès des différents financeurs, conformément au tableau ci-dessus,

AUTORISE le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette action, et notamment les demandes de subventions,

AUTORISE le président à formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération,

APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget principal du SMEAG au titre de l’exercice 2024 à savoir :

Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Alloué 2024 Pour mémoire	Montant proposé à la DM 1
011	617	Etude déchets flottants	0,00	39 750,00
Total des dépenses de fonctionnement			0,00	39 750,00

DÉLIBÉRATION N° 24-07-519

Chapitre	Article	Libellé	Alloué 2024 Pour mémoire	Montant proposé à la DM 1
74	7472	Participation Région Occitanie	0,00	9 875,00
74	747888	Participation CNPE Golfech	0,00	10 000,00
74	747888	Participation ADEME	0,00	9 937,50
74	747888	Autres organismes (AEAG) Prestations	0,00	9 937,50
Total des recettes de fonctionnement			0,00	39 750,00

Section d'investissement :

Chapitre	Article	Libellé	Alloué 2024 Pour mémoire	Montant proposé à la DM 1
13	1312	Subventions d'investissement - Régions	0,00	4 462,00
21	2188	Autres	5 000,00	- 4 462,00
Total des dépenses d'investissement			5 000,00	0,00

Fait à Toulouse, le 12 juillet 2024
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,



Le Président,
Jean-Michel FABRE

